



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

DEJS-Service gestion des collèges et interventions scolaires

Affaire suivie par : Isabelle Grimaud
Poste: 73 45

2014-CG-3-4324

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 avril 2014

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS
DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**

**COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN À CHEVREUSE
SUBVENTION AU SIVOM DE LA RÉGION DE CHEVREUSE**

Code C0301
Secteur Favoriser la réussite scolaire des collégiens via la mise en place d'un environnement de travail de qualité et intégré dans la Cité
Programme Actions en faveur des collèges publics

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé			4 340 264 €	
Montant déjà engagé			3 617 424 €	
Montant disponible			722 840 €	
Montant réservé pour ce rapport			45 000 €	

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'attribution d'une subvention d'investissement de 45 000 € au SIVOM de la Région de Chevreuse en faveur des travaux de clôture du parvis du collège Pierre de Coubertin à Chevreuse.

Pour faire face aux actes de vandalisme auxquels se trouve régulièrement confronté le collège Pierre de Coubertin (intrusions, dégradations, regroupement aux abords de l'établissement), le Département a engagé une réflexion avec les services du SIVOM de la région de Chevreuse, afin de mettre en sécurité les abords immédiats de l'établissement et protéger la façade du bâtiment d'externat et du logement de l'agent d'accueil. D'un commun accord entre les parties, il a été convenu de clôturer le parvis afin d'isoler cet espace particulièrement exposé.

Le SIVOM, pour aider à la résolution de ce dossier, a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage et partie du financement des travaux, dont le montant total est de 111 800 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette opération pour la mise en sécurité du collège, je vous propose d'y contribuer par voie de subvention d'investissement à hauteur de 45 000 €.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :